

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ESADMM

Numéro SIRET : 20002920500016

POSTE COMPTABLE : M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU 03/07/2018

voté par nature

BUDGET : BUDGET ESADMM

ANNEE 2018

Code INSEE 13	ESADMM BUDGET ESADMM	DM n° 1 2018
-------------------------	---------------------------------------	-------------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	87,54%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,57%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9,57%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique), il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2017.

ESADMM
 13
 BUDGET ESADMM
 DM n° 1
 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-119 400,00	-119 400,00
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent)
O		
R		
T	=	=
S		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	-119 400,00 -119 400,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	4 300,00	4 300,00
+	+	+
R		
E	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif)
O		
R		
T	=	=
S		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	4 300,00 4 300,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	(115 100,00)	(115 100,00)
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	742 766,00	0,00	-16 200,00		726 566,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 482 852,21	0,00	36 200,00		5 519 052,21
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 100,00	0,00	-2 500,00		8 600,00
Total des dépenses de gestion courante		6 236 718,21	0,00	17 500,00		6 254 218,21
66	Charges financières	1 500,00	0,00	-500,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	65 000,00	0,00	-5 700,00		59 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	135 000,00		-135 000,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 438 218,21	0,00	-123 700,00		6 314 518,21
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	115 000,00		4 300,00		119 300,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		115 000,00		4 300,00		119 300,00
TOTAL		6 553 218,21	0,00	-119 400,00		6 433 818,21

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

53 747,79

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 487 566,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges	13 500,00	0,00	0,00		13 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	380 000,00	0,00	-20 000,00		400 000,00
73	Impôts et taxes	22 000,00	0,00	0,00		22 000,00
74	Dotations, subventions et participations	6 104 466,00	0,00	-133 400,00		5 971 066,00
75	Autres produits de gestion courante	61 000,00	0,00	-6 000,00		55 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 580 966,00	0,00	-119 400,00		6 461 566,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	26 000,00	0,00	-26 000,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 606 966,00	0,00	-145 400,00		6 461 566,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			26 000,00		26 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				26 000,00		26 000,00
TOTAL		6 606 966,00	0,00	-119 400,00		6 487 566,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 487 566,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-21 700,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=)(1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 000,00	0,00	0,00		47 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	341 000,00	0,00	-11 700,00		329 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	241 972,27	0,00	-10 000,00		231 972,27
	Total des dépenses d'équipement	629 972,27	0,00	-21 700,00		608 272,27
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	629 972,27	0,00	-21 700,00		608 272,27
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			26 000,00		26 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			26 000,00		26 000,00
	TOTAL	629 972,27	0,00	4 300,00		634 272,27

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

634 272,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=)(1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	115 000,00		4 300,00		119 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	115 000,00		4 300,00		119 300,00
	TOTAL	115 000,00	0,00	4 300,00		119 300,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

514 972,27

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

634 272,27

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

-21 700,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

DM n° 1 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-16 200,00		-16 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 200,00		36 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	-2 500,00		-2 500,00
66	Charges financières	-500,00	0,00	-500,00
67	Charges exceptionnelles	-5 700,00	0,00	-5 700,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	4 300,00	4 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-135 000,00		-135 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	-123 700,00	4 300,00	-119 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-119 400,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 000,00	16 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-11 700,00	0,00	-11 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-10 000,00	10 000,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	-21 700,00	26 000,00	4 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 300,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00		20 000,00
72	Travaux en régie		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	-133 400,00		-133 400,00
75	Autres produits de gestion courante	-6 000,00	0,00	-6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-26 000,00	16 000,00	-10 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	-145 400,00	26 000,00	-119 400,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-119 400,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		4 300,00	4 300,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	4 300,00	4 300,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 300,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	742 766,00	-16 200,00	
60621	Combustibles	500,00	500,00	
60622	Carburants	7 500,00	-500,00	
60623	Alimentation	6 200,00	-250,00	
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	-800,00	
60632	Fournitures de petit équipement	10 700,00	2 700,00	
60636	Vêtements de travail	2 500,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	6 500,00	10 200,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	7 000,00	0,00	
6067	Fournitures scolaires	53 600,00	-3 300,00	
6068	Autres matières et fournitures	16 000,00	3 600,00	
6132	Locations immobilières	38 850,00	-12 500,00	
6135	Locations mobilières	37 000,00	-8 500,00	
6156	Maintenance	67 450,00	5 250,00	
6168	Autres primes d'assurance	15 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	-2 500,00	
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	1 200,00	
6188	Autres frais divers	3 100,00	10,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	-500,00	
6226	Honoraires	2 000,00	-500,00	
6228	Divers	22 500,00	8 500,00	
6231	Annonces et insertions	7 000,00	-1 500,00	
6233	Foires et expositions	4 000,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	13 000,00	0,00	
6237	Publications	5 300,00	-120,00	
6238	Divers	6 500,00	100,00	
6241	Transports de biens	9 000,00	0,00	
6247	Transports collectifs	9 000,00	-4 900,00	
6251	Voyages et déplacements	11 500,00	-1 250,00	
6256	Missions	7 800,00	-4 700,00	
6257	Réceptions	11 700,00	-1 590,00	
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	37 000,00	-16 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	-100,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	9 200,00	15 400,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	110 000,00	-1 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	55 000,00	-2 000,00	
6288	Autres services extérieurs	122 666,00	-4 450,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 482 852,21	36 200,00	
6331	Versement de transport	63 000,00	500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	-80,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	75 000,00	1 260,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	9 500,00	85,00	
64111	Rémunération principale	2 181 000,00	34 500,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	93 000,00	3 350,00	
64118	Autres indemnités	424 000,00	12 600,00	
64131	Rémunérations	786 000,00	-8 950,00	
64138	Autres indemnités	159 000,00	-6 075,00	
64162	Emplois d'avenir		0,00	
64168	Autres emplois d'insertion		0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	619 252,21	-3 430,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	782 500,00	-850,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	51 000,00	-710,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	18 000,00	-100,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 000,00	5 850,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	36 000,00	-600,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 600,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses		800,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6488	Autres charges	150 000,00	-1 950,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	11 100,00	-2 500,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	8 600,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	-2 500,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	6 236 718,21	17 500,00	
66	Charges financières (b)	1 500,00	-500,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00	-500,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	65 000,00	-5 700,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	2 000,00	0,00	
6714	Bourses et prix	61 000,00	-4 500,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	-500,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	-200,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	-500,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	135 000,00	-135 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	6 438 218,21	-123 700,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	115 000,00	4 300,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	115 000,00	4 300,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	115 000,00	4 300,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	115 000,00	4 300,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 553 218,21	-119 400,00	

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-119 400,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	13 500,00	0,00	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	1 000,00	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	1 000,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 500,00	-1 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	380 000,00	20 000,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	380 000,00	20 000,00	
73	Impôts et taxes	22 000,00	0,00	
7388	Autres taxes diverses	22 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	6 104 466,00	-133 400,00	
74712	Emplois d'avenir		0,00	
74718	Autres	838 466,00	-91 400,00	
7472	Régions	9 000,00	-9 000,00	
74748	Autres communes	5 235 000,00	-35 000,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	22 000,00	2 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	61 000,00	-6 000,00	
752	Revenus des immeubles	5 000,00	0,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	56 000,00	-6 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		6 580 966,00	-119 400,00	
(a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	26 000,00	-26 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	26 000,00	-26 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 606 966,00	-145 400,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		26 000,00	
722	Immobilisations corporelles		10 000,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp		16 000,00	
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			26 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		6 606 966,00	-119 400,00	
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-119 400,00
--	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	47 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	14 000,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	341 000,00	-11 700,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	95 000,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	35 000,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	63 000,00	0,00	
2184	Mobilier	73 000,00	-10 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	75 000,00	-1 700,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	241 972,27	-10 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	35 400,00	-10 000,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	32 070,85	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	174 501,42	0,00	
Total des dépenses d'équipement		629 972,27	-21 700,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		629 972,27	-21 700,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		23 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		13 000,00	
139148	Autres communes		14 500,00	
13918	Autres		1 500,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	
	Charges transférées (9)		10 000,00	
2318	Autres immobilisations corporelles		10 000,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			26 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		629 972,27	4 300,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
1312	Régions		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	115 000,00	4 300,00	
28031	Amortissements des frais d'études		4 400,00	
28051	Concessions et droits similaires	6 500,00	-700,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	27 000,00	-1 100,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0 000,00	-200,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	61 000,00	3 100,00	
28184	Mobilier	9 500,00	-700,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	-500,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		115 000,00	4 300,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		115 000,00	4 300,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		115 000,00	4 300,00	
			+	
			RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
			+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

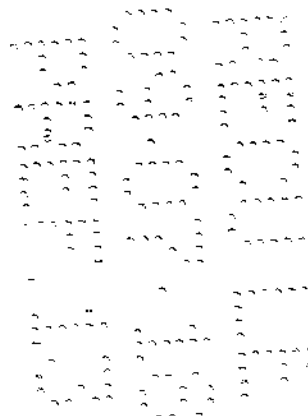
POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--



(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains,	Action économique	
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	-21 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 700,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	-21 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 700,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains,	Action économique	
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	119 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 400,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	119 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 400,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique éligés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement													
Dépenses réelles													
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 700,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre													
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
139148	Autres communes	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
13918	Autres	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
		0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

RECETTES

Total recettes d'investissement													
Recettes réelles													
Recettes d'ordre													
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
26031	Amortissements des frais créés	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
26051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	-1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 100,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	-200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-200,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-700,00
		0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	-16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 200,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	-300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	-250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-250,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	-3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 300,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	-12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 500,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	-8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 500,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	5 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00
6184	Versaments à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	-630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-630,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	-630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-630,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6231	Annexes et insertions	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	-120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-120,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	103,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	-1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 300,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 700,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	-1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 850,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	-18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00
6281	Concours divers (collations...)	0,00	0,00	0,00	15 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	-4 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	38 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 200,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	-80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-80,00
6336	Cotisations CNFPT et Centras de gestion	0,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00
6338	Autres impôts, taxes ... sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	34 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
64112	NBI, SFT et indemnités de résidence	0,00	0,00	0,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	-8 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 950,00
64138	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	-8 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 076,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	-3 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 430,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	-850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-850,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	-710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-710,00
6458	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	0,00	0,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00
6474	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	5 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 650,00
6478	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	-600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-600,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	-1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 950,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00
65	Charges financières	0,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 700,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourse et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00
676	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
642	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
6811	Dotation sur amort. des immos incorporables et corporelles	0,00	0,00	0,00	-4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 300,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	6 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	8 Action économique	TOTAL
	RECETTES												
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	-119 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-119 400,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	-145 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-145 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7087	Redevances et droits des services précaires et d'enseignement	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	-133 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-133 400,00
74716	Autres	0,00	0,00	0,00	-81 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-81 400,00
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	-8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 000,00
74746	Autres communes	0,00	0,00	0,00	-35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	-6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 000,00
7568	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	-6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	-28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-28 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	-28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-28 000,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au co	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (exercice, article ou sous-article-joints).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
DEPENSES TOTALES (2)	15 600,00	15 600,00
Dépenses de l'exercice	15 600,00	15 600,00
Dépenses à caractère général	-16 200,00	-16 200,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	38 200,00	38 200,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 300,00	4 300,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-2 500,00	-2 500,00
65 Autres charges de gestion courante	-500,00	-500,00
66 Charges financières	-5 700,00	-5 700,00
67 Charges exceptionnelles	-119 400,00	-119 400,00
RECETTES TOTALES (2)	-119 400,00	-119 400,00
Recettes de l'exercice	-119 400,00	-119 400,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	26 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00	20 000,00
74 Dotations, subventions et participations	-133 400,00	-133 400,00
75 Autres produits de gestion courante	-6 000,00	-6 000,00
77 Produits exceptionnels	-26 000,00	-26 000,00

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

1		1	1	1	1	1	1
2		2	2	2	2	2	2
3		3	3	3	3	3	3
4		4	4	4	4	4	4
5		5	5	5	5	5	5
6		6	6	6	6	6	6
7		7	7	7	7	7	7
8		8	8	8	8	8	8
9		9	9	9	9	9	9
10		10	10	10	10	10	10
11		11	11	11	11	11	11
12		12	12	12	12	12	12
13		13	13	13	13	13	13
14		14	14	14	14	14	14
15		15	15	15	15	15	15
16		16	16	16	16	16	16
17		17	17	17	17	17	17
18		18	18	18	18	18	18
19		19	19	19	19	19	19
20		20	20	20	20	20	20
21		21	21	21	21	21	21
22		22	22	22	22	22	22
23		23	23	23	23	23	23
24		24	24	24	24	24	24
25		25	25	25	25	25	25
26		26	26	26	26	26	26
27		27	27	27	27	27	27
28		28	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29
30		30	30	30	30	30	30
31		31	31	31	31	31	31
32		32	32	32	32	32	32
33		33	33	33	33	33	33
34		34	34	34	34	34	34
35		35	35	35	35	35	35
36		36	36	36	36	36	36
37		37	37	37	37	37	37
38		38	38	38	38	38	38
39		39	39	39	39	39	39
40		40	40	40	40	40	40
41		41	41	41	41	41	41
42		42	42	42	42	42	42
43		43	43	43	43	43	43
44		44	44	44	44	44	44
45		45	45	45	45	45	45
46		46	46	46	46	46	46
47		47	47	47	47	47	47
48		48	48	48	48	48	48
49		49	49	49	49	49	49
50		50	50	50	50	50	50

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt, et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital emprunté couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital emprunté couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2019 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

(5) Ecart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111, et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

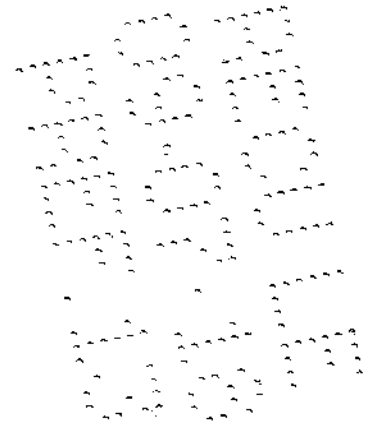
A2.4

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(6) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCB/016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales



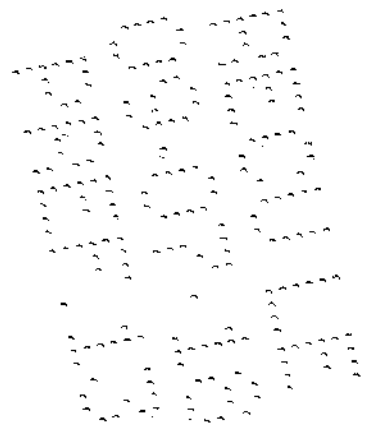
IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

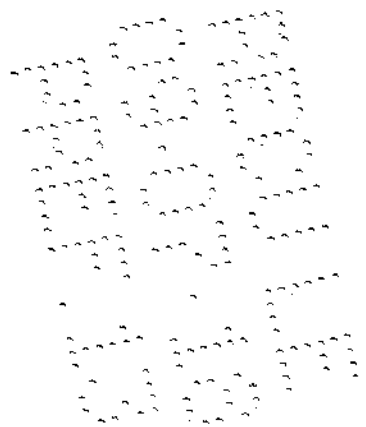
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			09/12/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051-Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	2158-Matériel d'équipement technique (atelier, imprimerie etc.)	10	09/12/2011
Linéaire	Autres matériels techniques (Audio, musique etc.)	5	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	09/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais de recherche et développement	5	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2	09/12/2011
Linéaire	Immeubles de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20	09/12/2011
Linéaire	Matériel de bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel de chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel de lavage et de manutention	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et outillage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériels et outillage d'incendie	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10	09/12/2011
Linéaire	Moteurs	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7	09/12/2011

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

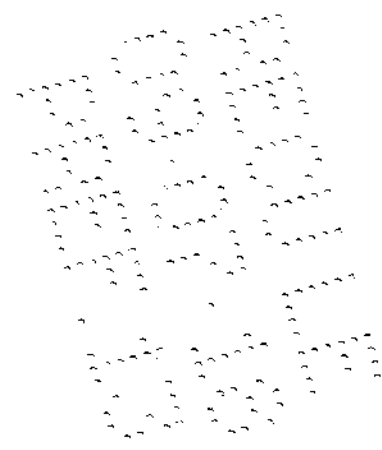
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner



(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		16 000,00	16 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 000,00	16 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	16 000,00	16 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	16 000,00	0,00	D001 0,00	16 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 300,00	III 4 300,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		4 300,00	4 300,00
28031	Amortissements des frais d'études	4 400,00	4 400,00
28051	Concessions et droits similaires	-700,00	-700,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-1 100,00	-1 100,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	-200,00	-200,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 100,00	3 100,00
28184	Mobilier	-700,00	-700,00
28188	Autres immobilisations corporelles	-500,00	-500,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 300,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 16 000,00
Ressources propres disponibles	IV 4 300,00
Solde	V = II - IV (6) -11 700,00

(1) Les comptes 15, 168, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES
**ELEMENTS DU BILAN
 ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT**
Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030
 2031
 2032
 2033
 2034
 2035
 2036
 2037
 2038
 2039
 2040
 2041
 2042
 2043
 2044
 2045
 2046
 2047
 2048
 2049
 2050
 2051
 2052
 2053
 2054
 2055
 2056
 2057
 2058
 2059
 2060
 2061
 2062
 2063
 2064
 2065
 2066
 2067
 2068
 2069
 2070
 2071
 2072
 2073
 2074
 2075
 2076
 2077
 2078
 2079
 2080
 2081
 2082
 2083
 2084
 2085
 2086
 2087
 2088
 2089
 2090
 2091
 2092
 2093
 2094
 2095
 2096
 2097
 2098
 2099
 2100

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (8)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement calculé comme la somme additionnelle d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 28 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

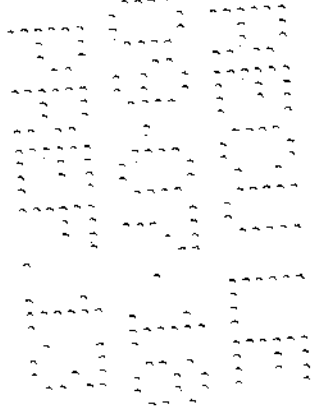
	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

	Valeur en euros
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II
	6 481 568,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	
	III
	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1611-30 du CGCT.

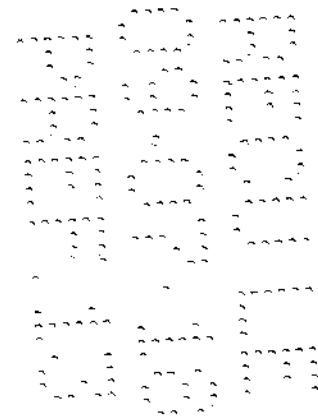
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1	2018
-----------------------------	---------	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cointercontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cointercontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cointercontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

2018

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030
 2031
 2032
 2033
 2034
 2035
 2036
 2037
 2038
 2039
 2040
 2041
 2042
 2043
 2044
 2045
 2046
 2047
 2048
 2049
 2050
 2051
 2052
 2053
 2054
 2055
 2056
 2057
 2058
 2059
 2060
 2061
 2062
 2063
 2064
 2065
 2066
 2067
 2068
 2069
 2070
 2071
 2072
 2073
 2074
 2075
 2076
 2077
 2078
 2079
 2080
 2081
 2082
 2083
 2084
 2085
 2086
 2087
 2088
 2089
 2090
 2091
 2092
 2093
 2094
 2095
 2096
 2097
 2098
 2099
 2100

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		27	0	27	17,6	5,9	23,6
Administrateur hors classe	A	1	0	1	0	1	1
Attaché Territorial	A	10	0	10	8,8	0,9	9,7
Directeur Territorial	A	3	0	3	2	1	3
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	8	0	8	2,8	3	5,8
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	3	0	3	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		13	0	13	10	1,7	11,7
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	0,7	0,7
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4	0	4	3	0	3
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE (h)		64	3,82	67,82	47,29	18,03	65,32
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	28	1,82	29,82	16,69	11,63	28,32
Prof d'Enseig Artist Hors CI	A	12	0	12	12	0	12
Ass. Enseig. Artist. ppal 1° cl	B	12	0,8	12,8	12,8	0	12,8
Ass. Enseig. Artist. ppal 2° cl	B	0	0,8	0,8	0,8	0	0,8
Assistant de conservy ppal 1° cl.	D	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Assistant enseign. artistique	B	7	0,4	7,4	2	5,4	7,4
Adjoint du patrimoine	C	2	0	2	1	1	2

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	1	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		104	3,82	107,82	74,89	25,93	100,52

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JINT/B9500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

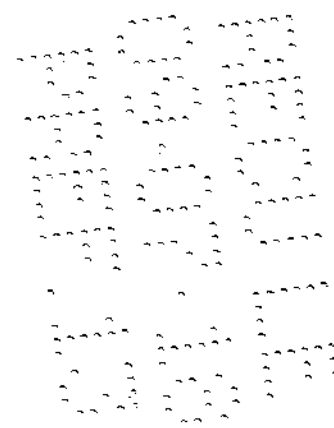
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°94-49 du 25 janvier 1994 etc.



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Administrateur hors classe	A	ADM	HB-2	0,00		CDD
Attaché Territorial	A	ADM	600	0,00		CDI
Directeur Territorial	A	ADM	999	0,00		CDI
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	477	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	545	0,00		CDI
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	593	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	593	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	507	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	507	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	649	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	477	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	593	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	507	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	649	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	593	0,00		CDD
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	CULT	477	0,00		CDD
Ingénieur	A	TECH	597	0,00		CDI
Assistant enseign. artistique	B	CULT	373	0,00		CDD
Assistant enseign. artistique	B	CULT	373	0,00		CDD
Assistant enseign. artistique	B	CULT	366	0,00		CDD
Assistant enseign. artistique	B	CULT	366	0,00		CDD
Assistant enseign. artistique	B	CULT	366	0,00		CDD
Assistant enseign. artistique	B	CULT	366	0,00		CDD
Technicien	B	TECH	366	0,00		CDD
Adjoint administratif	C	ADM	559	0,00		CDD
Adjoint administratif	C	ADM	347	0,00		CDD
Adjoint administratif	C	ADM	347	0,00		CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	347	0,00		CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent polyvalent	N		347	0,00		CDD

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indice	Euros		
Aide tech et adm bibliothèque	N		347	0,00		CDD
Enseignant dessin	N		440	0,00		CDD
Moniteur	N		347	0,00		CDD
Secrétaire pédagogique	N		347	0,00		CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (à partir du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-6* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée C1 (agent de service public).

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée C2 (agent de service public).

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Aéteurs" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

55

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

B
3
1

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030
 2031
 2032
 2033
 2034
 2035
 2036
 2037
 2038
 2039
 2040
 2041
 2042
 2043
 2044
 2045
 2046
 2047
 2048
 2049
 2050

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

A - Eléments du bilan

p.16 A1 - Présentation croisée par fonction

p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

p.22 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

p.23 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.24 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.28 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.30 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.31 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.32 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.33 A4 - Etat des provisions

p.34 A5 - Etalement des provisions

p.35 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.36 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.37 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

p.38 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

p.39 A8 - Etat des charges transférées

p.40 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.43 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

p.44 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.45 B1.5 - Etat des autres engagements donnés

p.46 B1.6 - Etat des engagements reçus

p.47 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

p.50 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.51 C1 - Etat du personnel

p.55 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.56 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.57 C3.2 - Liste des établissements publics créés

p.58 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.59 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.60 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.61 D2 - Arrêté et signatures

Jointes

Sans Objet

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)


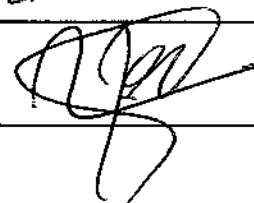
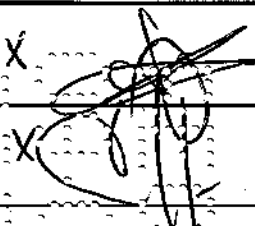

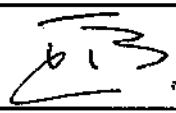


IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président(e),
A Marseille, le 03/07/2018
Le Président(e),

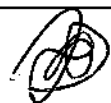
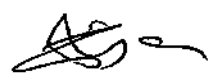
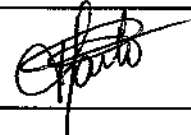
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Marseille, le 03/07/2018

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Date de convocation : 11/06/2018

M. M. CECCALDI - DRAC / Personne Spécial. Habilitée : D.MESSARA	
M. P. DARTOUT - Préfet Région /Pers. Spécial.Habilitée: A.MAZZEO	X 
M. J.C. GAUDIN - Représentant : A-M.D'ESTIENNE D'ORVES	X 
M. S. ALI - Représentant élu VdM / Suppléant : M.DAUBET GRUNDLER	
M. J. BESNAINOU - Représentant élu VdM / Suppléant : L.BARAT	X 
Mme M-H. FERAUD-GREGORI - Représ. élu VdM / Suppl.: M.BALLETTI	X 
Mme A. LEVY-MOZZICONACCI - Représ. élu VdM / Suppl.: H.FADHLA	
Mme M-L. ROCCA-SERRA - Représentant élu VdM / Suppl.: C.PILA	
Mme I. SAVON - Représentant élu VdM / Suppléant: G.JOUVE	
M. P. VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup	
Mme I. BOURGEOIS -Personne Qualifiée désignée par l'Etat	X 
M. S. DELENEUVILLE - Représentant Enseign. / Suppl.: R.KERDREUX	X 
Mme L.GUEHENNEUX - Représ. Enseign. / Suppl. : D.PRISSET	X 

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. L. JEAN D'HEUR - Représentant Assistants / Suppl.: PARCHITA	x	
Mme L. AZZOPARDI - Représ. Personnel Admin./ Suppl.: C. MAHDESSIAN	x	
M. D. MARTIN - Représentant Personnel Tech. / Suppl.: N. COSTA	x	
M. T. ARDITO - Représentant des étudiants / Suppl.: O. RIZZA		

ESADMM

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Marseille, le